

**COMMUNE de MOULINS EN
BESSIN**

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° PC 014 406 25 00013

Déposé le : 11/08/2025 et complété le 05/09/2025

Avis de dépôt affiché en mairie le : 11/08/2025

**Demandeur : Monsieur AUBERT THOMAS, Madame
SCHORTGEN ELISA**

**Nature des travaux : Construction d'une maison
individuelle**

**Sur un terrain sis à : 5 Chemin de Calais à MOULINS
EN BESSIN (14480)**

Références cadastrales : 406 186 ZE 103

Monsieur AUBERT THOMAS, Madame
SCHORTGEN ELISA

2 RUE MARGUERITTE DURAS

14280 ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE

OBJET : CERTIFICAT DE PERMIS TACITE DELIVRE PAR LE Maire au nom de la commune

Le Maire au nom de la commune certifie que Monsieur AUBERT THOMAS, Madame SCHORTGEN ELISA est titulaire depuis le 05/11/2025 d'un Permis de construire enregistré sous le numéro PC 014 406 25 00013 pour le projet ci-dessus référencé.

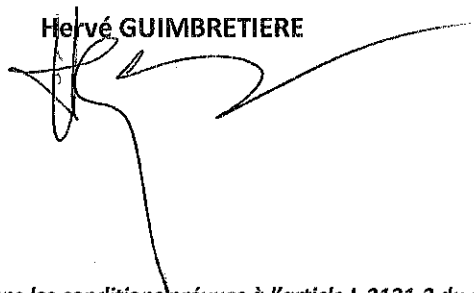
Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition deviennent exécutoires quinze jours après la date à laquelle le permis est acquis.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A MOULINS EN BESSIN, le 07/11/2025

L'Adjoint au MAIRE

Hervé GUIMBRETIERE



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.